

## Appel à candidatures « Bourse littérature et arts » Bourses de création | 2018

**Date limite de dépôt des candidatures**  
**Vendredi 9 mars 2018 à 18h00**

Toulouse Métropole soutient les auteurs et artistes et souhaite faciliter les croisements entre la littérature et d'autres formes artistiques.

Ainsi Toulouse Métropole lance un **appel à projets pour 4 bourses de création** avec le soutien de la DRAC Occitanie, dont **1 bourse de création** dans la catégorie « **littérature et arts** » en lien avec le Festival le Marathon des mots.

L'**objet de l'appel** est de concevoir une **création croisant la littérature avec d'autres formes artistiques**. Ces créations doivent être **techniquement légères**.

**Les projets seront validés** par un comité de sélection ainsi composé : Les directeurs des manifestations littéraires de la Métropole : le Marathon des mots, le festival du Livre jeunesse Occitanie et le festival de BD de Colomiers, des élus de la commission culture de Toulouse Métropole, un représentant de la DRAC Occitanie, un représentant de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole, et un auteur et/ou artiste.

Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

**Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :**

- Les créations devront être **inédites**.
- Présenter un projet de création lecture, spectacle, performance, vidéo, etc. dans lequel le **texte doit rester majoritaire** même si une nouvelle dimension est donnée.
- Les projets doivent engager une **collaboration entre un auteur et un artiste**.
- Les projets doivent obligatoirement posséder une **réelle ambition littéraire** et proposer une démarche faisant appel à **d'autres formes artistiques, notamment des formes émergentes** ou novatrices autour du texte : sonore, musicale, visuelle, hypermedia ou interactive (lecture, spectacle, performance, vidéo, etc. ) dans lequel le texte doit rester prioritaire et majoritaire.

### CALENDRIER

La date limite de réception des dossiers est fixée au **vendredi 9 mars à 18h00**. Le comité de sélection rendra son avis **le 30 avril 2018 au plus tard**.

Les dossiers doivent **impérativement** être envoyés par mail à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature spécifique à chaque catégorie de bourse, avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes et liens éventuels.

### PIÈCES À JOINDRE

- Présentation de l'auteur (biographie, bibliographie, résidences éventuelles, prix)
- Si le texte est écrit, un court extrait. Sinon, développer la note d'intention artistique en annexe 2.
- Présentation de la compagnie, biographie du metteur en scène ou du comédien(ne), ou artiste
- Présentation succincte, accompagnée de deux visuels de maximum deux dernières créations de la compagnie, du metteur en scène ou de l'artiste. *Une revue de presse peut être ajoutée, dans la limite de 5 articles.*
- Annexes 1 & 2 dûment remplies.
- Une fiche technique prévisionnelle.

### **DOSSIER LIMITÉ À 10 PAGES – TOUTES PIÈCES COMPRISES (ANNEXES, EXTRAITS, PRÉSENTATIONS ETC)**

*5 Mo maximum pour un envoi en pièce jointe par mail, liens de téléchargement acceptés*

*Contenu audiovisuel accepté, de 3 minutes maximum.*

**NB :** tout dossier invalide ou incomplet envoyé strictement à date et heure limite ne pourra être revu, et ne sera donc pas accepté. Il vous est conseillé d'envoyer votre dossier avant la date limite en cas d'ajustement nécessaire.

## REMARQUES

### PROFIL DES CANDIDATURES

Le projet est porté par un auteur accompagné d'un artiste d'une autre discipline - musicien, comédien, plasticien, artiste numérique, graphiste, danseur, etc.

### FRAIS DE PRODUCTION

Les frais de transports et d'hébergement (*bourse littérature internationale uniquement*) ainsi que tout **achat, location ou besoin en termes de personnes / ressources sur un plan technique (frais de salle, prestations, techniciens, etc.)** sera pris en charge dans le cadre du **budget de production** alloué en complément de la bourse de création, si dépassement, sur les propres ressources des lauréats. Les différents droits d'auteurs (Sacd, Scam, Scelf, Sacem, ...) seront pris en charge dans le cadre du **budget de production**.

### CONDITIONS FINANCIÈRES

	<b>Rémunération du binôme auteur/artistes</b> <i>(toutes charges sociales comprises cachets des représentations inclus)</i>	<b>Frais de production</b> <i>(toutes charges comprises)</i>
« Littérature internationale et arts »	3000 € TTC soit 1 500 € pour chaque artiste versés sous forme de dotation, de règlement à une cie ou de note d'auteur	4000€ TTC versés à l'Association du festival le Marathon des Mots en charge du l'accompagnement de la production et du suivi des frais de production
« Littérature générale et arts » ou « concert littéraire »	3000€ TTC, soit 1 500 € pour chaque artiste versés sous forme de dotation de règlement à une Cie ou de note d'auteur	2000 € TTC versés à l'Association du festival le Marathon des mots en charge de l'accompagnement de la production et du suivi des frais de production
« Bande dessinée et arts »	3000 € TTC versés au binôme auteur/artiste soit 1 500 € /artiste	3000 € TTC versés au binôme auteur/artiste
« Littérature jeunesse et arts »	3000 € TTC soit 1 500 € pour chaque artiste réglé versés sous forme de dotation, de règlement à une cie ou de note d'auteur	3000 € TTC versés au festival du Livre de Jeunesse Occitanie en charge du l'accompagnement de la production et du suivi des frais de production

### Développement et restitution

Deux représentations de la création produite dans le cadre de la bourse seront diffusées :

- l'une dans le cadre du festival de la catégorie pour laquelle le dossier est déposé
- la seconde dans une commune de la Métropole en dehors du temps du festival

**NB : L'enveloppe des frais de production comprend l'ensemble des frais pour les deux représentations.**

**Aspects juridiques :** Le résultat artistique devra être conforme aux droits en vigueur (en particulier pour les reproductions de textes, l'utilisation de matériaux sonores ou visuels...). Il reviendra à la charge du (des) auteur(s) de garantir cette conformité.

à pourvoir

**Date limite de candidature : Vendredi 9 mars 2018 à 18h00**

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail,  
avec l'ensemble des pièces jointes à l'adresse suivante : [boursedecreation@lemarathondesmots.com](mailto:boursedecreation@lemarathondesmots.com)

**Conditions - Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :**

- Cette bourse s'adresse à un **tandem auteur /artiste**. Les projets devront obligatoirement posséder une réelle **ambition littéraire** et proposer une démarche faisant appel à **d'autres formes artistiques**, notamment des formes émergentes ou novatrices autour du texte : sonore, musicale, visuelle, arts plastiques, hypermedia ou interactive (lecture, spectacle, performance, vidéo, etc.) dans lesquelles le **texte doit rester prioritaire et majoritaire**.
- La création doit être **techniquement légère**.
- La création doit être **inédite**.
- Le projet de création proposé doit mettre en scène ou en espace un texte dans le cadre de la programmation du Marathon des mots de juin 2019 avec une diffusion supplémentaire en dehors du festival dans une commune de la Métropole.
- Le tandem doit associer au moins un auteur ou un artiste de la région Occitanie.
- L'auteur doit attester d'au moins un ouvrage personnel **publié** en français à **compte d'éditeur** diffusé dans le réseau des librairies de France. Dans le cadre d'une publication uniquement numérique, celle-ci doit être accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur.
- Les essais et pièces de théâtre **sont exclus d'office**.
- Les projets achevés et présentés en région Occitanie avant l'organisation de la bourse d'aide à la création **ne sont pas éligibles**.
- La création retenue deviendra *de facto* **une co-production Toulouse Métropole et Marathon des mots**.
- Cette bourse de création est dotée d'un montant de **7 000 € TTC** (3000 euros pour la rémunération du binôme et 4000 euros pour les frais de production et de coordination, sommes toutes charges comprises)
- Les frais de transports et d'hébergement, ainsi que tout besoin de location, achat de matériel / décor, frais de salle ou personnel technique, règlement des droits d'auteurs, sera pris en charge à hauteur de 4000 euros TTC (toutes charges comprises, frais de production) pour l'ensemble des deux représentations.
- Le projet sera validé à la suite du comité **sous réserve d'une analyse conjointe entre les lauréats et le Marathon des mots**. Si le projet dépasse l'enveloppe des frais de production, il devra être revu et amendé par les artistes pour rentrer dans un cadre de production défini in fine par Le Marathon des mots
- Le paiement de la bourse se fera suite à l'obtention de celle-ci.
- Tout dossier **incomplet** ou **dépassant le nombre de pages limité à 10** ne sera pas traité.
- Les boursiers ne peuvent prétendre à une nouvelle bourse de création **en année n+1**.

**Critères d'examen du dossier :**

Tous les dossiers seront examinés par un comité de sélection, qui après un débat collégial, émet un avis sur chacun d'entre eux au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les projets seront validés par un comité de sélection composé des directions des manifestations littéraires de la Métropole, à savoir celles du Marathon des mots, du festival du Livre jeunesse Occitanie et du festival de BD de Colomiers, d'élus de la commission culture de Toulouse Métropole, un représentant de la DRAC Occitanie, un représentant de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole, d'auteur et/ou d'artiste.

Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis et sera attentif à :

- La qualité d'écriture des textes présentés.
- La qualité du projet et du caractère novateur de la forme proposée
- Qualité des créations antérieures.
- Aides publiques déjà obtenues.

**POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE**

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Chef de service de la Lecture Publique Toulouse Métropole :  
[valerie.griffi@mairie-toulouse.fr](mailto:valerie.griffi@mairie-toulouse.fr)

## ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT

### I. CANDIDAT :

Nom / Prénom :

-

Nom de la Compagnie :

-

Référent sur le dossier :

-

Adresse postale :

-

Téléphone / Mail :

-

L'auteur bénéficie-t-il d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?

**oui / non. Si oui, précisez :**

Le comédien, le metteur en scène ou la compagnie, le plasticien, l'artiste, bénéficient-ils d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?

**oui / non. Si oui, précisez :**

### II. PROJET PRÉSENTÉ :

**Titre de l'œuvre (ou des œuvres, si corpus de texte) :**

**Nom(s) de l'(es) auteur(s) :**

**Titre de la création (si différent de l'œuvre) :**

**Genre :**

**Nombre de personnes sur scène :**

**Durée du montage :**

**Durée de la lecture/concert/création :**

**Durée du démontage :**

## ANNEXE 2 : NOTES D'INTENTION

**Note d'intention littéraire et artistique**

(1900 signes maximum, espace compris) :

**Motivation(s) à proposer votre projet dans le cadre du Marathon des mots**

(1900 signes maximum, espace compris) :



